# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

| | |
|---|---|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

# AMENDEMENT

N º 2730

présenté par
M. Martin
---

## ARTICLE PREMIER

A la dernière phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« est tenu de »

le mot :

« peut ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de laisser la possibilité au médecin ne souhaitant pas participer à une procédure d'assistance médicale active à mourir d'orienter le patient vers un autre praticien susceptible d'accepter sa demande.